



OBJECTIFS

La commune de CHENECEY-BUILLON est propriétaire d'une parcelle servant de terrain de loisir au centre du hameau LES FOITEY. Elle sollicite le CAUE du Doubs concernant l'évolution et l'amélioration de cet espace en lien avec les nouvelles pratiques.

PARTENARIAT ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Le CAUE propose de réaliser une étude d'opportunité et une journée de concertation avec les villageois de la commune afin de recueillir leur sentiment et leur envie sur le devenir de ce site.

POUR EN SAVOIR PLUS

CAUE du DOUBS

Vincent PAILLOT, 03 81 82 71 19

v.paillot@caue25.org

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Arnaud MATHIAN 03 80 44 33 77

arnaud.mathian@bourgognefranchecomte.fr

TEMPORALITÉ ET LIVRABLES DU PROJET

2024

Le CAUE réalise l'étude d'opportunité portant sur la question de la rénovation du chalet (espace guinguette) et sur le devenir de l'espace des terrains de tennis et de ses abords en prenant en compte les accès au site.

2025

Concertation des habitants autour de la maquette du site selon les grandes orientations choisies par les élus.

EN ATTENTE

Reprise de contact CAUE/commune après les élections de mars 2026

Consolidation du programme

Élaboration du cahier des charges pour recrutement de la maîtrise d'œuvre

Consultation de la maîtrise d'œuvre en procédure adaptée

2027 ???

Études de la maîtrise d'œuvre

Consultation des entreprises

2028 ???

Réalisation des travaux

Livraison du chantier

PLAN DE FINANCEMENT

ÉTAT

- FOND VERT : Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages.
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) se renseigner auprès de la préfecture.
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

- Dispositif ENVI (Espace nouveaux, Villages Innovants).

DÉPARTEMENT

- Contrat P@C 25 2022-2028. Le projet peut être soutenu au titre du soutien financier à la mise en œuvre de projets locaux sous le volet «soutien à la vie locale».

AGENCE DE L'EAU

Le taux d'aide sur la mise en place d'ouvrages d'infiltration est de 50 % sur la base d'un coût plafond de 40 €/m² désimperméabilisé dans les autres cas.